Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 28 (1895)

Nachruf: Charles Secrétan

Autor: P.B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

† CHARLES SECRÉTAN

En inscrivant ici le nom de Charles Secrétan, nous n'obéissons pas seulement au sentiment d'une respectueuse reconnaissance. L'homme qui a plus d'une fois exprimé l'assurance que « pour tout ce qui n'est pas la détermination, mais l'explication des faits, la théologie se confondra désormais avec la philosophie [1], » mérite à double titre une mention dans les pages de cette *Revue*, dont l'existence même proclame, non pas, sans doute, l'identité de ces deux branches d'étude, mais, au moins les étroites relations qui n'ont cessé de régner entre elles.

Le seul fait d'avoir accentué cette connexion devait pendant longtemps empêcher Charles Secrétan d'attirer comme il le méritait l'attention du public philosophique de langue française. En effet, sous l'action de diverses influences, on s'était persuadé en France que les problèmes de l'ordre religieux pouvaient et devaient être soigneusement écartés du programme de la philosophie. Mais le temps vint où cet étroit préjugé se dissipant, la valeur d'un ouvrage comme la *Philosophie de la liberté* ne manqua pas d'être reconnue. C'est ce dont témoignent les discussions, si honorables pour lui, que Charles Secrétan fut appelé à soutenir durant ces quinze à vingt dernières années, avec MM. Paul Janet et Fouillée, comme aussi la grande estime à lui témoignée par MM. Ravaisson, Renouvier, Naville, Boutroux, Liard, Marion, Séailles, R. Allier, et plusieurs autres, dans les rangs desquels il s'en trouve qui vont jusqu'à se reconnaître plus ou moins catégoriquement pour ses disciples. D'autre part, et longtemps avant d'avoir conquis dans le monde philosophique la place qui leur était due, les travaux de Charles Secrétan exerçaient une influence sensible sur bon nombre de pas-

[1] *Phil. de la liberté*[2], I, 279; comp. *Recherches de la méthode*, p. XLV, etc.

teurs et de théologiens, parmi lesquels, pour ne nommer aucun vivant, il suffira de citer Ed. de Pressensé et Ch. Bois.

La vie extérieure de Charles Secrétan peut se résumer en quelques lignes. Né à Lausanne le 19 janvier 1815, après avoir commencé l'étude de la théologie il se rendit en 1835 à Munich, où il entendit Baader et surtout Schelling. Revenu dans sa ville natale il y fit son droit, mais ne pratiqua que fort peu de temps le barreau; car dés 1838, l'année même où il fondait la *Revue suisse*, il fut appelé à remplacer André Gindroz comme professeur de philosophie à l'académie de Lausanne. Ces fonctions, dans lesquelles il avait été définitivement confirmé en 1840, lui furent enlevées par la révolution de 1845. Charles Secrétan continua pendant quelque temps ses cours dans un local privé, tout en rédigeant le *Courrier suisse*; puis, appelé comme professeur à Neuchâtel, en 1850, il y demeura jusqu'en 1866, moment où il reprit son enseignement académique à Lausanne, pour le poursuivre jusqu'au jour de sa mort, 21 janvier 1895.

Charles Secrétan a beaucoup écrit et c'est de bonne heure qu'il est entré dans la carrière littéraire. Sa première publication fut, si nous ne faisons erreur, un *Cours de logique, rédigé d'après les leçons de M. le prof. Gindroz, par Ch. Secretan, étudiant en philosophie* (1833; seconde édition augmentée 1837; autographie). Dans *La philosophie de Leibnitz, fragment d'un cours d'histoire de la métaphysique*, 1840, et dans *De l'âme et du corps, fragment d'une introduction générale à l'anthropologie philosophique*, 1841, s'annoncent déjà les principales thèses que devaient développer plus tard les deux volumes de *La philosophie de la liberté, cours de philosophie morale* (1849; seconde édition augmentée de deux leçons et de deux préfaces nouvelles, remplaçant celle de la première édition, 1866 et 1872; la troisième édition, de 1879, n'est que la reproduction de la seconde, moins les deux préfaces appartenant à celle-ci: elles sont remplacées par la préface de la première édition, suivie d'une préface nouvelle). Les mêmes données se retrouvent, accompagnées de quelques-unes de leurs conséquences et précisées par la discussion des points de vue opposés, dans les *Recherches sur la méthode qui conduit à la vérité sur nos plus grands intérêts*, 1857, et dans *La raison et le christianisme, douze lectures sur l'existence de Dieu*, 1863, bientôt suivis du *Précis élémentaire de philosophie*, 1868, et de *La philosophie de Victor Cousin*, 1868. Les *Discours laïques*, 1877, composés de quatre

études sur l'empirisme, qu'accompagnent trois discours sur des sujets de morale, et la brochure intitulée *Théologie et religion*, 1883, préparent les deux importantes publications où Charles Secrétan résumera de nouveau l'ensemble de sa pensée à l'adresse d'une génération très différente de celle qu'il avait devant lui aux environs de 1845 : nous entendons par là *Le principe de la morale*, 1884, (réédité en 1893 avec adjonction d'une courte préface) et *La civilisation et la croyance*, 1887 (seconde édition 1892). Cédant enfin à des préoccupations qu'il avait annoncées dès le début (voir *Phil. de la lib.* [1], I, IX, 15 et 16), le métaphysicien consacra ses derniers travaux aux applications juridiques et économiques de sa doctrine ; de là *Le droit des femmes*, 1887, les *Etudes sociales*, 1889; *Les droits de l'humanité*, 1890, et *Mon Utopie*, 1892. C'est à cette série d'ouvrages que se rattachera tout naturellement la publication prochaine du *Cours de droit naturel* que Charles Secrétan professa durant ces dernières années [1].

Il faut encore signaler pour mémoire une brochure intitulée *De l'Université fédérale*, 1862. Quant aux nombreux articles donnés par Ch. Secrétan à la *Revue suisse*, à la *Bibliothèque universelle*, au *Semeur* (de Paris), à la *Revue de théologie* (de Strasbourg), à la *Revue chrétienne*, au *Chrétien évangélique*, à la *Critique philosophique*, à la *Revue philosophique*, à la *Contemporary Review* et à d'autres périodiques, y compris plusieurs journaux politiques, nous ne saurions en dresser la liste. Bornons-nous à noter, comme ayant paru ici-même, une étude sur la *Philosophie de l'inconscient* de M. de Hartmann (*Revue*, 1872, p. 219 et suiv., 345 et suiv.), quelques pages (1873, p. 608-617) écrites en réponse à l'étude critique consacrée par Astié au premier volume de la *Philosophie de la liberté* (1873, p, 344-403), enfin de courtes notices bibliographiques (1870, p. 496; 1872, p. 175; 1874, p. 316). Plusieurs de ces études, littéraires, philosophiques, ou autres, mériteraient d'être recueillies en volumes. Il y aurait aussi un grand intérêt, d'ordre un peu spécial, il est vrai, à rassembler certaines notes, préfaces, critiques ou répliques, lettres et autres pièces occasionnelles où Charles Secrétan a semé bien des renseignements qui éclairent son système et qui permettent de suivre la genèse de sa pensée.

[1] Il paraît en ce moment même un petit volume (avec portrait) où sous le nom de *Paysages vaudois*, on a recueilli quelques pages données par Ch. Secrétan à la *Gazette de Lausanne* entre 1881 et 1891.

Sans nous engager dans une étude de fond, qui dépasserait les limites de cette notice nécrologique, rappelons brièvement quelques-unes des principales thèses à la défense desquelles Charles Secrétan a consacré sa pénétrante pensée et son style vigoureux. Avant tout, que prétendait-il faire en philosophant ? Chercher une explication des choses qui satisfît aux exigences de son cœur et de sa conscience, en même temps qu'à celles de sa raison. En effet, s'il éprouvait impérieusement le besoin logique de se dégager de toute contradiction, il trouvait en même temps, enracinée au fond de son être (et il ne rougissait point de reconnaître qu'il devait ces lumières à l'enseignement évangélique [1]), une double conviction qu'il lui eût été impossible de sacrifier, savoir : que le principe souverain de qui nous dépendons est amour, et que, d'autre part, — évidence plus manifeste encore si possible, évidence qu'il est interdit de mettre en doute, — nous sommes tenus d'obéir à la loi du devoir. Au fond ces deux convictions se ramènent à une seule : elles reviennent à affirmer l'existence de rapports moraux, et par conséquent libres, entre nous et le principe du monde ; elles obligent à conclure que celui-ci ne nous a point engendrés par une nécessité de sa nature, mais créés par un acte de pure bienveillance, créés en nous donnant la liberté, c'est-à-dire en nous communiquant tout à la fois la possibilité et l'obligation de nous mettre nous-mêmes en possession de la nature que sa volonté nous destine [2].

[1] *De l'âme et du corps*, p. 118, 66 ; *Phil. de la liberté* [1], I, II et III ; *Phil. de la lib.* [2], I, 274 et suiv. II, p. X-XIII ; *Civilisation* [1], p. 263 ; p. 211 : « On peut se convaincre aisément, en consultant l'histoire, que la philosophie est un effort de la pensée individuelle pour comprendre la religion, une critique de la religion, avec laquelle elle reste en rapport constant. »

[2] Constamment préoccupé de « rétablir le devoir dans la pensée en fournissant une justification théorique du sentiment d'obligation » (*Civilisation* [1], 224, 152, 230, 238, 265 ; comp. *Principe de la morale*, p, 89 ; *Phil. de la lib.* [2], I, 21-24, 42, 43, 416 ; *Phil. de la lib.* [3], I, p. XLI ; *Chrétien évang.* 1891, p. 558 ; etc.), Secrétan a toujours proclamé l'insuffisance d'une « morale indépendante, » qui ne sait ni donner de la conscience morale une explication compatible avec son autorité, ni formuler la loi suprême du devoir d'une façon suffisamment élevée et se rattachant aux conditions réelles de l'existence. Secrétan croit comme Kant que rien n'est plus certain que l'impératif catégorique, mais il refuse de s'enfermer dans cette constatation et veut compléter dans un sens positif l'œuvre du penseur de Königsberg : « Nous allons, dit-il, de la morale [spontanée] à la morale [scientifique] à travers la métaphysique. » (*Phil. de la lib.* [2], I, LXXIX ; 13-20, 243 ;

A l'époque où Charles Secrétan jetait les bases de son système, le panthéisme idéaliste de l'école allemande présentait le cours entier de l'histoire comme le déploiement méthodique et irrésistible d'un premier principe, conçu lui-même comme logiquement nécessaire. Dès 1809, il est vrai, Schelling avait tenté d'introduire un élément de contingence au début du *processus*, en accordant au premier principe la possibilité de choisir entre les deux termes d'une alternative : se déployer ou demeurer enveloppé en lui-même. Cette « liberté conditionnelle de l'inconditionnel » ne parut au jeune philosophe vaudois qu'une thèse contradictoire et qui d'ailleurs ne suffisait point à fonder véritablement la réalité de l'ordre moral. Par son point de départ, la *Philosophie de la liberté* fut donc essentiellement une réfutation du second système de Schelling, opposant à cette sorte de « liberté constitutionnelle » qu'avait imaginée le docteur de Munich la thèse de la « liberté absolue » du premier principe [1]. On aurait tort d'oublier que sous ce nom Charles Secrétan s'est toujours défendu de prétendre fournir un objet positif à notre intuition : « Je n'attribue point à l'absolue liberté un sens dogmatique, a-t-il écrit, mais uniquement un sens critique ; j'y vois moins une connaissance que la limite naturelle de nos connaissances [2]. » Dans sa pensée primitive, cette idée de l'absolue liberté était le terme auquel arrive d'elle-même l'analyse dialectique de la notion de « l'être en soi » (*causa sui*), pourvu que cette analyse soit rigoureusemeut poussée jusqu'au bout. Plus tard, cette forme de « cons-

II, VIII, etc.) Ajoutons que, plein de sympathie pour les représentants du néocriticisme français, il se refusait pourtant à admettre leur thèse fondamentale, qui revient à faire tout sortir de rien (*Biblioth. univ.* sep. et oct. 1869 ; *Revue de théol. et de phil.*, 1872, p. 175 ; *Chrétien évang.*, 1875, p. 553-558 ; *Civilisation* [1], 238 et suiv. ; et *Note sur le néocriticisme*, dans *Université de Lausanne, Recueil inaugural : Travaux des Facultés*, p. 263-270). Au lieu de chercher comme eux un refuge contre le panthéisme dans la négation de toute substance, thèse qui lui paraît incompatible avec les besoins de la morale et de la religion comme avec les lois de la logique, Charles Secrétan prétend triompher du panthéisme en l'absorbant (*Phil. de la lib.* [2], I, 351 et suiv., 395 et suiv. ; 421, 442).

[1] *Phil. de la lib.* [2], I, 338-341 ; comp. *Eclaircissements* (*Chrétien évangélique*, 1877, p. 290-294).

[2] *Eclaircissements* (*Chrétien évangélique*, 1877, p. 292). *Revue de théol. et de phil.*, 1873, p. 609-612, et surtout *Phil. de la lib.* [2], I, 421 et 422, 341-343, 365, 387, etc.

truction » fut déclarée « suspecte » par son auteur [1], qui, du reste, en présence du discrédit dans lequel était tombée la spéculation pure, ne se sentait plus appelé comme autrefois à se placer sur le terrain de cette dernière pour travailler à la défense des convictions qui continuaient d'être les siennes. C'est contre le positivisme, le matérialisme, le déterminisme expérimental, que la philosophie de la liberté devait faire front désormais ; les armes employées dans cette nouvelle campagne sont différentes : au fond l'enjeu du combat reste identique et c'est toujours le même souffle qui passe soulevant les plis de la bannière. Lorsqu'il attaque, au profit de l'impératif catégorique, ce prétendu droit qu'invoquent tant d'hommes de science de déclarer toutes choses, y compris le principe ultime de nos volontés morales, comme constituées de façon à pouvoir rentrer tôt ou tard dans le cadre de l'explication déterministe, Charles Secrétan ne fait que reprendre sous un autre angle son ancienne polémique contre la logique hégélienne [2].

[1] *Principes de la morale*, p. 10. Il ne faudrait pas cependant s'exagérer la portée de cette confession. « De cette métaphysique de la liberté, dit Charles Secrétan, nous ne conservons rien, sinon ces deux points attachés au monde de l'expérience et de la vie morale : « L'ordre moral est l'ex- » pression d'une volonté positive. — Le principe de l'être est tel que nous » pouvons soutenir un rapport moral avec lui. » *Peut-être, à vrai dire, est-ce tout conserver* » [c'est nous qui soulignons]. Si l'on ne perd pas de vue que la dialectique de la *Phil. de la liberté* était essentiellement un procédé polémique et plus ou moins occasionnel, institué dans le seul but de sauver la contingence du monde, pour sauver la réalité du devoir et la gratuité de l'amour divin, (comp, *Phil. de la lib.*[3], I, p. XXVI, XXIX-XXXII) on verra se réduire considérablement la portée du sacrifice fait par Charles Secrétan quand il déclare renoncer à cette « construction, souvenir de la spéculation allemande, et en particulier de Schelling, auquel, par un effet naturel de perspective, j'attribuais, écrit-il en 1877, plus d'importance il y a quarante ans qu'aujourd'hui. » Dans les pages 253-258 de *Civilisation et croyance*[1], on retrouve en définitive, sous une forme plus enveloppée, ce qui faisait la vraie substance des leçons XV à XVIII de la *Phil. de la liberté*. Qu'on médite en particulier ces mots : « L'infini nous semble la condition négative, le parfait [c'est-à-dire la bonté morale], la condition positive de notre pensée. Statuer la liberté divine, c'est s'interdire à soi-même de remonter au delà de cette affirmation : « Dieu veut le bien. » (V. aussi *Phil. de la lib.*[3], I, p. XXII, XXIII.)

[2] On sait comment Charles Secrétan attribue à Dieu la liberté de limiter lui-même sa prescience, limitation qui lui paraît être une des conditions de l'existence de notre libre arbitre (*Phil. de la lib.*[2], I, 404 et suiv.).

Chose digne de remarque et qui contribue puissamment à l'originalité du système, tandis qu'ailleurs l'affirmation du libre arbitre ne se produit guère que par une méconnaissance plus ou moins complète de la toute-puissance divine et par conséquent de l'unité fondamentale de l'être, chez Charles Secrétan c'est la liberté même de Dieu qui atteste sa plénitude par la production, le maintien, la restauration de la liberté créée ; de sorte que, si l'homme jouit de quelque arbitre, ce n'est point aux dépens, mais, tout au contraire, en vertu de la grâce. Ainsi encore, loin de se laisser entraîner, par l'affirmation du libre arbitre existant en chaque homme, à la conclusion que chaque homme constitue un tout complet en lui-même, Charles Secrétan combat énergiquement les excès d'un individualisme nominaliste et proclame la solidarité morale de tous les individus, fondée dans l'unité substantielle de la race. C'est sur cette base que repose d'après lui le devoir fondamental de la charité, dont il n'a cessé de défendre la formule, en opposition à tous les systèmes qui cherchent dans la justice la plus haute catégorie de la morale et qui tendent ainsi à confondre cette dernière avec le droit. Mais d'autre part, non moins hostile à une confusion faite en sens inverse, Charles Secrétan refuse de sacrifier le libéralisme politique et l'économique, comme le voudrait le socialisme [1]. Il n'est pas difficile de retrouver dans cet énergique maintien de la distinction entre le droit et la morale une application de la thèse fondamentale de l'auteur sur le rapport métaphysique des individus avec l'espèce ; et c'est à cette thèse encore qu'on rattacherait sans peine sa différence d'attitude à l'égard de la propriété foncière, qui

Il ne fait réellement que plaider la même cause lorsqu'il combat le déterminisme absolu présenté comme postulat fondamental de toute recherche scientifique (voir surtout *Principe de la morale*, 77-99). En effet, — et nous savons que M. Séailles en faisait judicieusement la remarque, dans le cours où, l'an passé, il exposait en Sorbonne les philosophies de la liberté, notamment celle de Ch. Secrétan (voir *Revue des cours et conférences*, 1894, p. 6, 13 et 20 décembre), — les difficultés qu'on oppose au libre arbitre au nom des besoins de la science reviennent à celles que tant de théologiens ont formulées au nom de la toute-science divine. Seulement, au savoir absolu que Dieu possèderait nécessairement suivant ces théologiens, on substitue ici la possibilité d'un savoir total, affirmée comme l'idéal vers lequel tend le travail de l'intelligence humaine.

[1] *Mon Utopie*, préface; comp. *Droits de l'humanité*, p. 1-10.

devrait, selon lui, revenir à l'Etat, et de la propriété mobilière qu'il faut maintenir, comme inséparable de notre liberté personnelle.

Cette même combinaison de l'individualisme avec le monisme (*Phil. de la lib.*[3], I, p. XL) éclaire aussi pour Charles Secrétan le problème du mal. Pénétré de l'insuffisance de tant de théodicées qui présentent à titre de solution le fait du progrès, tandis que ce fait lui-même constitue une redoutable énigme, le philosophe de la liberté ne trouve de réponse satisfaisante que dans les dogmes chrétiens de la chute et de la rédemption par le Christ. Et ce ne sont pas là pour lui, comme pour maint penseur, de purs symboles qu'il s'agisse de traduire en idées; la révolte morale de la créature est un fait réel et le Sauveur une personne historique en chair et en os. Mais si l'on éprouve le besoin de comprendre ces faits ou du moins d'en éclairer partiellement la signification, c'est, selon Charles Secrétan, à la métaphysique de la liberté qu'il faut s'adresser. Il est inutile que nous entrions ici dans le détail de thèses qui sont bien connues de la plupart de nos lecteurs. Il suffit de rappeler en terminant que cette philosophie chrétienne, qui reconnaît volontiers son accord général avec l'esprit de Vinet, mais n'a jamais prétendu faire endosser à ce pieux penseur la paternité de toutes les théories qu'elle avance[1], culmine dans une christologie où la divinité essentielle du Sauveur et la perfection de son humanité, loin de se limiter réciproquement, se pénètrent jusqu'à la parfaite identité[2].

PH. B.

[1] *Vinet et la théologie* (*Revue chrétienne*, 1883, p. 277 et suiv.).

[2] Si l'on veut bien relire les chapitres de la *Philosophie de la liberté* (surtout II[2], p. 302-342, 484, etc.) consacrés à ce sujet (comparer *Recherches sur la méthode*, p. 127 et suiv., *La raison et le christianisme*, p. 255-269, et voir la controverse entre M. Fréd. Godet et Ch. Secrétan, à propos de *Théologie et religion*, dans la *Revue chrétienne*, 1884, p. 449 et suiv.; 617 et suiv.; 751 et suiv.; et dans *Civilisation*[1], p. 353-409), on se convaincra que les thèses essentielles de cette christologie ont été formulées par Charles Secrétan dès ses débuts. Parmi les adversaires que rencontrent les diverses formes de la christologie *kénosiste*, si fort en faveur aujourd'hui chez les évangéliques de langue française, il en est bon nombre dont l'opinion n'est donc ni si « nouvelle, » ni si antimétaphysique qu'on se l'imagine et qui doivent leur inspiration à Charles Secrétan bien plus qu'à Ritschl, dont la théologie répond à des tendances sensiblement différentes.